

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Constitution des  
commissions municipales

Date de la  
Convocation :

26.12.2017

Date d'affichage :

26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Mme CARBOULET Florence

*Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer 9 commissions municipales composées chacune de 7 conseillers municipaux dont 1 adjoint.*

*Ces commissions seraient :*

1. Culture, Enseignement et Vie scolaire
2. Affaires sociales, Personnes âgées
3. Sport, Vie associative
4. Travaux, Patrimoine communal, Environnement, Administration Générale
5. Petite enfance, Jeunesse, Insertion
6. Animation de la cité, Cérémonies
7. Finances, Prévention Santé, Handicap
8. Communication, Démocratie participative, Observatoire des engagements, Nouvelles Technologies
9. Sécurité, Accessibilité, Logement, Relations Internationales

*En vertu de l'article 33 de la loi d'orientation relative à l'Administration Territoriale de la République en date du 6/02/1992, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions sont composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.*

*Aussi, il demande que pour chaque commission, chacun des groupes de l'assemblée communale présente ses candidats, il sera ensuite procédé au vote.*

.../...

**COMMISSION CULTURE, ENSEIGNEMENT ET VIE SCOLAIRE**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mme LOSFELD, Mme LAGACHE, Mme GUILAIN, Mme SOLOCH,  
Mr BRUNET, Mr LEFEBVRE*

**POUR DOUCHY :** *Mr TONARELLI*

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mme LOSFELD, Mme LAGACHE, Mme GUILAIN, Mme SOLOCH,  
Mr BRUNET, Mr LEFEBVRE*  
----- →32 VOIX

*Mr TONARELLI*  
----- →32 VOIX

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES AGEES**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mme CARLIER Virginie, Mr BALASSE, Mme LAGACHE, Mme  
GOSSE, Mme LOIRS, Mr NOULIN*

**POUR DOUCHY :** *Mme CARLIER Rossana*

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mme CARLIER Virginie, Mr BALASSE, Mme LAGACHE, Mme  
GOSSE, Mme LOIRS, Mr NOULIN*  
----- →32 VOIX

*Mme CARLIER Rossana*  
----- →32 VOIX

.../...

**COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE**

*Mr WOJTOWICZ, Mr BALASSE, Mr BRAHMA, Mme GOSSE, Melle SALVA, Mr SOUMARE*

**POUR DOUCHY : Mr RIANCHO**

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mr WOJTOWICZ, Mr BALASSE, Mr BRAHMA, Mme GOSSE, Melle SALVA, Mr SOUMARE*  
----- →32 VOIX

*Mr RIANCHO*  
----- →32 VOIX

**COMMISSION TRAVAUX, PATRIMOINE COMMUNAL, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GENERALE**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mr DULIEU, Mme GUILAIN, Mr LECARPENTIER, Mme MATUSZEWSKI, Mme LOSFELD, Mr BRAHMA*

**POUR DOUCHY : Mr TONARELLI**

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mr DULIEU, Mme GUILAIN, Mr LECARPENTIER, Mme MATUSZEWSKI, Mme LOSFELD, Mr BRAHMA*  
----- →32 VOIX

*Mr TONARELLI*  
----- →32 VOIX

.../...

**COMMISSION PETITE ENFANCE, JEUNESSE, INSERTION**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mr NOULIN, Mme CARLIER Virginie, Melle KULCZYCKI, Mr  
SANTERRE, Mr ZIATKOWSKI, Mr SOUMARE*

**POUR DOUCHY :** *Mme CARLIER Rossana*

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mr NOULIN, Mme CARLIER Virginie, Melle KULCZYCKI, Mr  
SANTERRE, Mr ZIATKOWSKI, Mr SOUMARE*

----- →32 VOIX

*Mme CARLIER Rossana*

----- →32 VOIX

**COMMISSION ANIMATION DE LA CITÉ, CÉRÉMONIES**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mme CHOTEAU, Mme CARBOULET, Mr MARCAILLE, Melle  
SALVA, Mr SANTERRE, Mme SOLOCH*

**POUR DOUCHY :** *Mme CARLIER Rossana*

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mme CHOTEAU, Mme CARBOULET, Mr MARCAILLE, Melle  
SALVA, Mr SANTERRE, Mme SOLOCH*

----- →32 VOIX

*Mme CARLIER Rossana*

----- →32 VOIX

.../...

**COMMISSION FINANCES, PRÉVENTION SANTÉ, HANDICAP**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mr CROMBEZ, Mr DERRADJ, Mr LACROIX, Mme LOIRS, Mr MARCAILLE Jean-Michel, Mr LECARPENTIER*

**POUR DOUCHY : Mme ESTAQUET**

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<u>32</u>

ONT OBTENU

*Mr CROMBEZ, Mr DERRADJ, Mr LACROIX, Mme LOIRS, Mr MARCAILLE Jean-Michel, Mr LECARPENTIER*  
----- → 32 VOIX

*Mme ESTAQUET*  
----- → 32 VOIX

**COMMISSION COMMUNICATION, DÉMOCRATIQUE  
PARTICIPATIVE, OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS,  
NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mme PULLIAT, Mr BRUNET, Mr DERRADJ, Melle KULCZYCKI, Mr LACROIX, Mr WOJTOWICZ*

**POUR DOUCHY : Mme ESTAQUET**

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<u>32</u>

ONT OBTENU

*Mme PULLIAT, Mr BRUNET, Mr DERRADJ, Melle KULCZYCKI, Mr LACROIX, Mr WOJTOWICZ*  
----- → 32 VOIX

*Mme ESTAQUET*  
----- → 32 VOIX

.../...

**COMMISSION SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ, LOGEMENT,  
RELATIONS INTERNATIONALES**

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*Mme MATUSZEWSKI, Mr DULIEU, Mme CHOTEAU, Mr  
CROMBEZ, Mme CARBOULET, Mr ZIATKOWSKI*

**POUR DOUCHY : Mr TONARELLI**

<i>Nombre de votants</i>	32
<i>Bulletins nuls</i>	0
<i>Suffrages exprimés</i>	<hr/> 32

**ONT OBTENU**

*Mme MATUSZEWSKI, Mr DULIEU, Mme CHOTEAU, Mr  
CROMBEZ, Mme CARBOULET, Mr ZIATKOWSKI  
----- →32 VOIX*

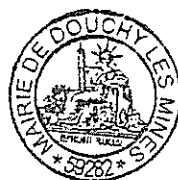
*Mr TONARELLI  
----- →32 VOIX*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**



DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

### OBJET

Constitution de la  
commission d'appel d'offres

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017  
Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 22 du Code des Marchés Publics dispose que la Commission d'appel d'offres est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3.500 habitants par le Maire qui en est le Président ou son représentant et par 5 membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Un suppléant doit être prévu pour chaque titulaire.*

### CANDIDATURES

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

TITULAIRES : Mr BRUNET, Mr DULIEU, Mme MATUSZEWSKI, Mr WOJTOWICZ

SUPPLEANTS : Mme CARLIER Virginie, Mr LECARPENTIER, Mme LOSFELD, Mr NOULIN

**POUR DOUCHY**

TITULAIRE : Mr TONARELLI

SUPPLEANT : Mr RIANCHO

Nombre de votants	32
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	32

ONT OBTENU

TITULAIRES : Mr BRUNET, Mr DULIEU, Mme MATUSZEWSKI, Mr  
WOJTOWICZ, Mr TONARELLI

----- →32 VOIX

SUPPLEANTS : Mme CARLIER Virginie, Mr LECARPENTIER, Mme  
LOSFELD, Mr NOULIN, Mr RIANCHO

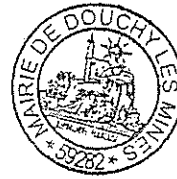
----- →32 VOIX

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**





DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Création d'une commission  
consultative des services  
publics locaux

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

**Secrétaire de séance** : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi du 28 février 2002, relative à la démocratie de proximité, les commissions consultatives des services publics locaux ont été créées et sont référencées à l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics, qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de services publics ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.*

*La commission examine chaque année :*

- le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

*Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :*

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1414-2.

.../...

*Cette commission présidée par le Maire, comprend 7 membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante (5).*

*Il lui propose de désigner les représentants des associations locales suivants :*

*Mr DOM José, Mr CARLIER Christophe, Mr CARBOULET Patrice, Mr RUYER Hubert, Mme PRZYMUSIAK Thérèse*

*Et il lui demande ensuite de désigner les 7 conseillers municipaux en respectant la règle de la représentation proportionnelle :*

**CANDIDATURES**

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE :**

*- Mme CHOTEAU, Mme LAGACHE, Mr LACROIX, Melle SALVA, Mr ZIATKOWSKI, Mr BRAHMA*

**POUR DOUCHY :**

*- Mr TONARELLI*

<i>Nombre de votants</i>	<i>32</i>
<i>Bulletins nuls</i>	<i>0</i>
<i>Suffrages exprimés</i>	<i>32</i>

**ONT OBTENU**

*- Mme CHOTEAU, Mme LAGACHE, Mr LACROIX, Melle SALVA, Mr ZIATKOWSKI, Mr BRAHMA*

*----- →32 VOIX*

*- Mr TONARELLI*

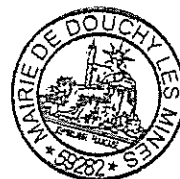
*----- →32 VOIX*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**



DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

Constitution du Comité  
Technique paritaire

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr NOULIN

**Secrétaire de séance** : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la Fonction Publique Territoriale a institué les Comités Techniques Paritaires. Ces comités assurent les missions qui leur sont confiées par l'article 33 de la loi précitée. Ils sont ainsi consultés pour avis sur les questions relatives :*

- à l'organisation des administrations intéressées,
- au plan de formation des agents,
- aux conditions générales de fonctionnement de ces administrations,
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel,
- à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration concernée,
- aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

*Suite à l'élection du Maire et des adjoints du 14 Décembre 2017, il convient de renouveler la composition de cette structure dont le nombre des membres titulaires a été arrêté à 10.*

*S'agissant d'un organisme paritaire, les représentants de la collectivité sont en nombre égal aux représentants du personnel, la présidence est en outre assurée par le Maire.*

*Enfin, les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.*

*Il revient donc à l'assemblée de désigner ses 5 représentants titulaires et 5 suppléants.*

.../...

CANDIDATURES

**DOUCHY, LA PASSION COMMUNE**

TITULAIRES :

- Mr DULIEU
- Mme CHOTEAU
- Mme MATUSZEWSKI
- Mr SOUMARE

SUPPLEANTS :

- Mr BRUNET
- Mme CARBOULET
- Mme LAGACHE
- Mme LOSFELD

**POUR DOUCHY**

TITULAIRE : Mr TONARELLI

SUPPLEANT : Mr RIANCHO

Nombre de votants	32
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 32

ONT OBTENU

TITULAIRES :

- Mr DULIEU, Mme CHOTEAU, Mme MATUSZEWSKI, Mr SOUMARE, Mr TONARELLI

SUPPLEANTS :

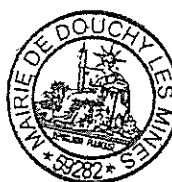
- Mr BRUNET, Mme CARBOULET, Mme LAGACHE, Mme LOSFELD, Mr RIANCHO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....

Le Maire,  
Michel VENIAT



DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Délégation de pouvoirs à  
Monsieur le Maire

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Mme CARBOULET Florence

*Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit 24 délégations de pouvoir octroyées par le Conseil Municipal aux maires, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir renouveler les délégations de compétence qu'elle avait attribuées au Maire précédent.*

- a) *Fixation*
- *des droits d'entrée aux spectacles culturels et festifs,*
  - *des contributions financières des familles dont les enfants participeront à diverses activités ou séjours vacances au centre de loisirs*
  - *des droits d'inscriptions à l'école de musique et à la médiathèque.*
- lorsque les commissions concernées n'auront pas pu produire leurs propositions au moment opportun.*

- b) *Signature de contrats d'assurance autres que les contrats relatifs à*
- *la responsabilité civile de la commune*
  - *l'assurance « dommages » aux biens mobiliers et immobiliers*
  - *l'assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal*
  - *l'assurance flotte automobile*
  - *la protection juridique de la commune*
  - *la protection pénale des élus et du personnel*

*Ces contrats faisant l'objet d'un appel d'offres européen.*

- c) *Préparation, passation, exécution et règlement des marchés dans le cadre des procédures adaptées jusqu'à 90 000 € HT lorsque les crédits sont prévus au budget et signature des marchés d'approvisionnement des bâtiments communaux en gaz et électricité (les offres de prix ne sont valables que 48 heures).*

- d) *Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière*
- e) *Règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts*
- f) *Etablissement, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et des réponses à leurs demandes*
- g) *Exercice au nom de la commune, du droit de préemption institué par délibération du Conseil Municipal du 15/06/2006.*
- h) *Gestion de la ligne de trésorerie, un contrat ayant été conclu avec la banque postale, sur la base du montant voté par le Conseil Municipal (1 500 000 €).*
- i) *d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées en justice contre elle aussi bien pour des affaires relevant de l'ordre administratif que pour les affaires relevant de l'ordre judiciaire.*
- j) *l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €*
- k) *la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*

*En cas d'empêchement du Maire, les présentes délégations seront assurées par Mme Jocelyne LOSFELD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.*

*Après délibération, le conseil municipal DONNE son accord.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**

The image shows the official seal of the Municipality of Douchy-les-Mines, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DOUCHY-LES-MINES' and the year '1830'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

**Indemnité du Maire et des  
Adjoints**

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le régime indemnitaire du Maire et des Adjoints est régi par divers articles du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Ainsi l'article L2123-20 prévoit que l'indemnité du Maire et des Adjoints est fixée en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit l'Indice Brut : 1022.*

*L'article L2123-23 dispose que l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions du Maire d'une commune de 10 000 à 19 999 habitants équivaut à 65 % de l'Indice Brut 1022.*

*Le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article L2123-24 dispose que l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions d'adjoint d'une commune de 10 000 à 19 999 habitants équivaut à 27,50 % de l'Indice Brut 1022.*

*Toutefois le 2<sup>ème</sup> paragraphe du même article prévoit également que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser ce maximum (27,50 %) à condition que le montant total des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et à ses adjoints ne soit pas dépassé (312,5 % de l'IB 1022).*

*Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, il propose à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction comme suit, en référence à l'Indice Brut 1022 :*

- Mr le Maire	.....	65 %
- Les adjoints	.....	22 %
excepté les 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> adjoints.....		34,375 %

./...

*Les indemnités de fonction versées mensuellement ainsi définies sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, date à laquelle ont été transférées par arrêté municipal une partie des compétences du maire aux 9 adjoints.*

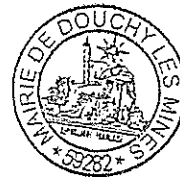
*Après délibération, le conseil municipal DONNE son accord.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**





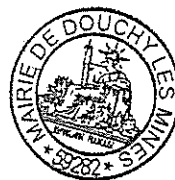
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES  
COMMUNE DE DOUCHY-LES-MINES

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 4 JANVIER 2018  
FIXANT LES INDEMNITES  
DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Etabli en application de l'article L2123-20-1 du C.G.C.T.)

<b>Noms et fonctions</b>	<b>Montant de l'indemnité mensuelle calculée en référence à l'IB 1022</b>	
▪ Michel VENIAT	Maire	65 %
▪ Jocelyne LOSFELD	1 <sup>ère</sup> Adjointe	22 %
▪ Virginie CARLIER	2 <sup>ème</sup> Adjointe	34,375 %
▪ Francis WOJTOWICZ	3 <sup>ème</sup> Adjoint	34,375 %
▪ Eric DULIEU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	22 %
▪ Cédric NOULIN	5 <sup>ème</sup> Adjoint	34,375 %
▪ Danièle CHOTEAU	6 <sup>ème</sup> Adjointe	22 %
▪ André CROMBEZ	7 <sup>ème</sup> Adjoint	34,375 %
▪ Alexandra PULLIAT	8 <sup>ème</sup> Adjointe	22 %
▪ Evelyne MATUSZEWSKI	9 <sup>ème</sup> Adjointe	22 %

Le Maire,  
Michel VENIAT



DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**OBJET**

Subvention au Tennis Club  
de Douchy

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr NOULIN

**Secrétaire de séance** : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle de sport Nathalie DECHY est occupée par le Tennis club de Douchy et une convention a été établie à cet effet entre la commune et ce club. Elle prévoit, entre autres, que les coûts énergétiques sont à sa charge. Ainsi, une dotation annuelle forfaitaire (15 520 €) lui est octroyée sous forme de subvention.*

*Considérant que le vote du budget primitif a lieu pour le 15 Avril, il lui demande de bien vouloir accepter le versement d'un acompte (8 000 €) sur cette subvention pour pouvoir permettre au club d'honorer diverses factures de chauffage ou d'électricité qui lui sont adressées en début d'année.*

*Cet acompte sera financé par la recette inscrite à l'article 7311-01 et sera imputé à l'article 6574-411 du BP 2018.*

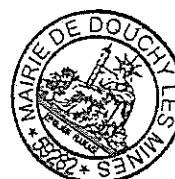
*Après délibération, le conseil municipal DONNE son accord.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

Le Maire,  
Michel VENIAT



DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Avenant à la convention  
conclue avec la CAPH  
relative à la mise à  
disposition de la  
médiathèque Max-Pol  
FOUCHET

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017  
Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

**Secrétaire de séance** : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que que la médiathèque Max-Pol FOUCHET avait été inaugurée le 27 septembre 1997. Par délibération du Conseil communautaire du 17/12/2001 elle a été reconnue d'intérêt communautaire. Une première convention a été conclue le 9 Mars 2004 entre la commune et la CAPH pour arrêter les modalités du transfert du bâtiment, des matériels et mobiliers à la CAPH.*

*Une nouvelle convention de mise à disposition du service a été conclue le 9 Octobre 2007.*

*Cette convention prévoyait les modalités de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 du personnel et de l'ensemble des moyens de fonctionnement regroupant notamment les fournitures de bureau, les fournitures diverses, les œuvres, le nettoyage des locaux.*

*La CAPH remboursant à la commune :*

- Les salaires sur la base du coût réel ;
- L'achat des œuvres, des fournitures diverses etc ... sur la base d'un montant forfaitaire arrêté d'un commun accord de 55 900 €/an.

*Le remboursement des frais de fonctionnement à la commune par la CAPH étant déduit dès l'exercice 2017 de la dotation de compensation versée à la commune sur la base des coûts salariaux de la médiathèque enregistrés en 2006 soit 249 990 € auxquels a été ajouté un forfait de 54 570 € pour les frais de fonctionnement.*

- *Un 1<sup>er</sup> avenant à cette convention a été conclu fin 2008 pour arrêter les modalités de remplacement temporaire du personnel indisponible.*
- *Un 2<sup>ème</sup> avenant en date du 24 Mai 2012 arrêtaient les modalités de gestion de l'évolution de l'effectif du service mis à disposition de la CAPH.*

.../...

- Un 3<sup>ème</sup> avenant en date du 16 Janvier 2014 avait pour objet la modification de l'état du personnel mis à disposition de la CAPH.
- Un 4<sup>ème</sup> avenant daté du 18 Avril 2016 précisait les modalités de modification de l'état de l'effectif affecté au service Médiathèque mis à disposition de la CAPH.
- L'avenant n°5 à la convention initiale de 2007 a pour objet d'ajuster les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition de la CAPH.

*L'article 7 de la convention prévoyait que les charges de fonctionnement de la médiathèque Max-Pol FOUCHET autres que les frais de personnel sont remboursées à la commune forfaitairement, ce forfait étant actualisé chaque année en fonction du taux d'inflation.*

*Le remboursement étant effectué en une seule fois dans le courant du mois de Décembre de chaque année.*

*Désormais, suite aux observations de la chambre régionale des comptes contenues dans son rapport du 16 Juin 2014, ce nouvel avenant prévoit que le remboursement des frais de fonctionnement du service est calculé sur les dépenses réelles telles que constatées à partir des dépenses des 3 derniers comptes administratifs, éventuellement actualisées des modifications prévisibles des conditions de fonctionnement de l'activité.*

*Le remboursement s'effectue désormais à la fin de chaque trimestre. La date d'effet de cet avenant est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouvel avenant à la convention de mise à disposition du service de la médiathèque conclue entre la commune et la CAPH.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,  
Michel VENIAT**



The image shows the official seal of the Municipality of Douchy-les-Mines, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DOUCHY LES MINES' and the year '1828'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Veniat'.

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Transition écologique  
Demande de subvention au  
titre de la DETR

Date de la  
Convocation :

26.12.2017

Date d'affichage :

26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

*Secrétaire de séance* : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 197 de la loi de finances pour 2011 a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en fusionnant la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR).*

*La circulaire préfectorale en date du 14/12/2017 fait apparaître que la commune est éligible à cette dotation, son potentiel financier étant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen des communes de 2.000 à 20 000 habitants.*

*Parmi les opérations pouvant bénéficier de la DETR en 2018 figurent les travaux participant à la transition écologique des constructions publiques dans la mesure où ils commencent cette année.*

*Or, il lui rappelle que lors de son réunion du 3 Mars 2016, elle avait agréé le projet de raccordement au réseau de chauffage urbain de 5 bâtiments communaux et de la serre municipale pour un coût de 610.932,06 €.*

*Le réseau de chaleur urbain de la commune étant en effet approvisionné depuis 2014 à plus de 90 % par l'eau chaude produite par l'usine d'incinération, les travaux projetés s'inscrivent pleinement dans la transition écologique des bâtiments publics puisqu'ils permettront de supprimer 3 chaufferies au gaz et une chaufferie au fuel.*

*Le projet de la commune répond également aux objectifs de la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe :*

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- la réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012,
- la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.

.../...

Le 30 Novembre 2017, ont été raccordés au réseau de chauffage urbain :

- l'hôtel de ville,
- l'école Jules Ferry,
- le groupe scolaire Mousseron et la salle de sport Raymond DOILLE.

Pour l'année 2018, le programme de raccordement au réseau de chauffage urbain concerne :

- le restaurant scolaire et la base d'accueil des ALSH soit « Les ailes du parc Maingoval », (la chaufferie du restaurant scolaire chauffe également le 2<sup>ème</sup> bâtiment).
- le Boulodrome Jean-Luc BERA.

Le coût des travaux projetés s'établit comme suit :

	HT (€)	TTC (€)
<u>1. Restaurant scolaire</u>		
- Raccordement au réseau	76 415,20	91 698,24
- Création de la sous-station	20 800,00	24 960,00
<u>2. Boulodrome Jean-Luc BERA</u>		
- Raccordement au réseau	14 936,20	17 923,44
- Création de la sous-station	20 800,00	24 960,00
<b>TOTAUX</b>	<b>132 951,40</b>	<b>159 541,68</b>

Après délibération, le conseil municipal

- Agrée de nouveau le projet de raccordement de ces 2 bâtiments communaux au réseau de chauffage urbain à mener à bien en 2018 ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 20 % soit 26.590,00 € ;
- Agrée le plan de financement qui s'établit comme suit :

	HT (€)	TTC (€)
- Coût des travaux	132 951,40	159 541,68
- Recettes :		
• Subvention DETR	26 590,00	26 590,00
• FCTVA (16,404 %)		21 809,35
• Participation communale	106 361,40	111 142,33

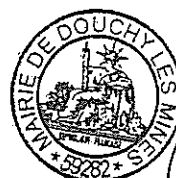
Celui-ci sera adapté par la suite en fonction du taux de subventionnement retenu par les services de l'Etat, dans la mesure où le projet est retenu.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....

Le Maire,  
Michel VENIAT



DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

Avenant à la convention de  
prestation de service RAM.  
Missions supplémentaires

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné *procuration* à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné *procuration* à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné *procuration* à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné *procuration* à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné *procuration* à Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Mme CARBOULET Florence

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention d'objectifs et de financement « Relais assistants maternels » du RAM de DOUCHY-LES-MINES a été signée le 11 mai 2016 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.*

*Un avenant à la convention prestation de service RAM – Missions supplémentaires a été établi par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, cet avenant apporte des modifications relatives au versement de la prestation de service, chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs. Ce qui peut entraîner soit un versement complémentaire, soit la mise en recouvrement d'un indu.*

*Le RAM doit s'engager également à favoriser la formation continue des assistant(e)s maternel(e).*

*Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

Le Maire,  
Michel VENIAT



DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

Renouvellement de la convention prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire

Date de la  
Convocation :  
26.12.2017

Date d'affichage :  
26.12.2017

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille dix-huit, le quatre janvier le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VENIAT Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS** : Ms VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, ZIATKOWSKI, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, SOLOCH, KULCZYCKI, CARLIER Rossana, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme GUILAIN

Mr LEFEBVRE a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme LAGACHE a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr ZIATKOWSKI  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr NOULIN

**Secrétaire de séance** : Mme CARBOULET Florence

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de leur politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, les CAF contribuent au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs, elles contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte, à la prévention des exclusions, au maintien des liens familiaux.

Au travers de diagnostics partagés, elles prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus. Elle se traduit entre autres, par une fréquentation optimale des structures. L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

La convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires et périscolaires signée le 14 mars 2014, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

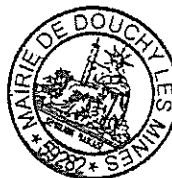
Afin de poursuivre le versement de la Prestation de Service ALSH, la convention d'objectifs et de financement doit être renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la durée de la convention ne pourra excéder 4 ans.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....



Le Maire,  
Michel VENIAT